

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-7	Finances : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
Date et heure de la séance	19 décembre 2024 - 18h30
Lieu	Salle « La Grange » – Le Vigean
Date de la convocation	13 décembre 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	9
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Maryse BONNET
Jacques BRESSON
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTAIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Georges ALBESSARD
Andrée BROUSSE	Marie-Hélène CHASTRE
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Alain DELASSAT	Stéphanie SERIEIX
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
François POUCHOT	Jean-Pierre SOULIER
Jacques SERRAT	Maryse BONNET
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Gérard VABRET	Olivier ROCHE

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-7

Finances : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Président rappelle que selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, « l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la collectivité en lui permettant de faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 dans la limite des montants suivants :**

Budget principal CCPM			
Compte M57	Libellé	BP 2024 (hors report)	Autorisation de dépenses 2025 (25%)
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	240 000,00 €	60 000,00 €
2041412	Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	60 000,00 €	15 000,00 €
20421	Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	20 000,00 €	5 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00 €	1 250,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	26 837,62 €	6 709,41 €
21828	Autres matériels de transport	10 000,00 €	2 500,00 €
21838	Autre matériel informatique	4 000,00 €	1 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00 €	1 500,00 €
2185	Matériel de téléphonie	600,00 €	150,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
2313	Constructions (en cours)	30 000,00 €	7 500,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	717 177,02 €	179 294,26 €
		1 139 614,64 €	284 903,66 €
Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés			
Compte M57	Libellé	BP 2024 (hors report)	Autorisation de dépenses 2025 (25%)
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	207 820,85 €	51 955,21 €
Budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif			
Compte M49	Libellé	BP 2024 (hors report)	Autorisation de dépenses 2025 (25%)
218	Autres immobilisations corporelles	3 885,37 €	971,34 €

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-7	Finances : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
-------------------------------------	---

- **CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Le Vigean, le 19 décembre 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER



